

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 29 SEPTEMBRE 2022 à 19h00

Président : René BEYLOT

Secrétaire de séance : Claire MERIGOT

Présents : M. ARCHASSAL, M. BEYLOT, M. CHANTEL, M. DE L'ESTOILLE, M. FAURE, Mme FONTAINE, Mme FOVEAU, M. GEAY, Mme MERIGOT, Mme MOUSSELIN, M. PELIN, Mme PERONNET, M. SCHIRMER

Excusées : Mme DELARRAS (pouvoir à M. BEYLOT) Mme AVELINE

Date de convocation : 22 septembre 2022

1 - Modification simplifiée n° 2 du PLU

Le dossier de modification n° 2 du PLU sera mis à disposition du public du 7 novembre au 6 décembre 2022 aux heures d'ouverture de la mairie.

2 - Convention SIVOM

Le Conseil autorise le Maire à signer une convention avec le SIVOM et le Département, pour la mise à disposition des services du Bureau Départemental de la Qualité de l'Eau (BDQE), en matière d'assainissement et de protection de la ressource en eau.

3 - Subvention Com. Com.

Il est décidé d'utiliser la somme de 356 € restant du fonds de concours 2021 attribué par la Com. Com. pour le remplacement d'un poteau incendie défectueux aux Maisons Neuves.

4 - Exonération de TF des commerces de proximité

Le Conseil décide d'instaurer l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des immeubles rattachés à un établissement exerçant une activité commerciale. Il fixe de taux de l'exonération à 33%, celle-ci étant compensée par l'Etat et applicable jusqu'au 31 décembre 2023.

5 - Changement de nomenclature comptable

Il est décidé d'appliquer la nomenclature comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2023. Celle-ci prévoit une simplification pour les mouvements de crédits et un plan comptable simplifié.

6 - Convention Com. Com.

Le Conseil autorise le Maire à signer une convention avec la Com. Com. concernant la mise à jour des conventions de mise à disposition du service urbanisme pour l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme. Cette mise à jour concerne plus précisément le respect du RGPD ainsi que les modalités d'échanges entre la commune et la Com. Com.

7 - Autorisation en matière d'urbanisme

Le Conseil autorise le Maire à déposer une déclaration préalable pour les travaux d'aménagement de la salle associative.

8 - Personnel

Le Maire informe de la fin du contrat aidé de Philippe LEGOFFE le 3 octobre. Ce contrat n'est pas renouvelable en l'état. Il est donc décidé de faire un CDD de six mois à Daniel MERIGOT pour lui permettre d'obtenir des droits supplémentaires pour sa demande de départ en retraite.

9 - Décision Modificative

<u>Article</u>	<u>Libellé</u>	<u>DM</u>
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
2313/243	Salle associative	+ 20 000
21318/237	Belvédère	+ 317 400
	TOTAL	337 400
	RECETTE D'INVESTISSEMENT	
1321/237	Subvention DSIL Belvédère	+ 32 400
1641/237	Prêt Belvédère	+ 305 000
	TOTAL	337 400

10 - Questions diverses

- ❖ Accueil périscolaire : vu le nombre croissant d'enfant accueilli, il est envisagé d'agrandir l'accueil périscolaire
- ❖ Signature d'une convention avec le CEN envisagée concernant la préservation des gîtes à chauves-souris dans les bâtiments publics, dès lors que cette convention stipulera le nettoyage des excréments de ces mammifères au moins une fois par an
- ❖ Marie Mousselin est désignée « élue rurale relais de l'Egalité » concernant les violences intrafamiliales
- ❖ Belvédère : l'isolation de la maison est envisagée pour la rendre habitable dans le respect de la réglementation thermique
- ❖ Il sera demandé au SIVOM de procéder à un contrôle caméra dans le réseau du bourg suite à des nuisances olfactives constatées
- ❖ Après de nombreux actes de vandalismes aux vestiaires du stade, il est suggéré l'installation d'une vidéo-surveillance

11 - Dates à retenir

- 11 novembre : dépôt de gerbe à 10h30 au monument aux morts
- 9 décembre à 18h30 au foyer : accueils des nouveaux habitants
- 14 janvier à 17h : vœux de la municipalité

Le Maire,
René BEYLOT